

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 28 janvier 2022	N° 2022-30

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCIANA à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 28 janvier 2022	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des bâtiments	N° 2022-30

Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - groupe scolaire Deschamps - Avenant 4 - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel s'inscrit dans l'opération d'aménagement « Bordeaux Euratlantique » déclarée, par décret du Conseil d'Etat n°2009-1359 du 5 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 7 Novembre 2009, Opération d'intérêt national (OIN) au sens de l'article R.121-4-1 Code de l'urbanisme.

Le projet a fait l'objet d'une approbation, par arrêté interministériel, en date du 27 janvier 2016, d'une procédure de création, par arrêté préfectoral, en date du 14 mars 2016. Le programme des équipements publics de la ZAC a été approuvé, par arrêté préfectoral, le 27 décembre 2018.

Le Programme global des constructions à réaliser de 965 015 m² de surface de plancher, comporte majoritairement des logements, mais également des commerces, bureaux, hôtels, et des équipements publics et collectifs.

Le programme des équipements publics de la ZAC prévoit notamment la réalisation du groupe scolaire «Deschamps » de 18 classes. Cette réalisation d'environ 4500 m² est intégrée à un îlot immobilier de 11 000 m² comprenant également des logements.

Depuis 2018, la convention fixant les modalités de réalisation et de financement du groupe scolaire Deschamps a fait l'objet de 3 avenants :

- **avenant n°1**, la création du logement du gardien dont le coût de **77 961 € HT** sera intégralement couvert par la ville de Bordeaux,
- **avenant n°2** : conséquences d'une réhausse de la cote de seuil de +25 cm, à la suite de l'arrêté préfectoral « loi sur l'eau » délivré le 12 décembre 2017, complété par le porter à connaissance initié par Monsieur le Préfet en date du 8 février 2019. Le coût supplémentaire induit est de **197 454,72 € HT**, et la date de livraison était décalée au 30 juin 2021,
- **avenant n°3** : comprend l'actualisation du prix de l'ouvrage suite à la signature de la Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par Bordeaux Euratlantique le 15 juillet 2019, des

modifications de programme souhaitées par les services de Bordeaux-Métropole pour un montant de **62 402,78 € HT** travaux ; la prise en compte de matériaux amiantés apparus en phase travaux, conduisant à une plus value de **235 526 € HT** ; ainsi qu'un nouveau recalage de la date de livraison du groupe scolaire, portée au 30 juin 2022 (lié aux contraintes du traitement de la pollution amiante).

Ces avenants ont été entérinés par les délibérations de Bordeaux Métropole n°2019/400 en date du 12 Juillet 2019, et n°2021/16 du 29 janvier 2021.

L'objet de la présente délibération est de présenter un avenant N°4, approuvé par le conseil d'administration de l'EPABE le 15/07/2021, et reprenant les dernières modifications de programme à la demande de la ville de Bordeaux et de Bordeaux métropole, visant notamment à améliorer la sécurité et le verdissement de l'équipement.

OBJET DE L'AVENANT N° 4

Le présent avenant à la convention initiale a pour objet d'acter différentes évolutions importantes en phase travaux :

Réhausse des garde-corps à 1,50 m	109 681,09 € HT
Ajout d'une ombrière végétalisée dans la cour à l'étage	143 713 ,88 € HT
Renforcement de la végétalisation de l'école	211 691,40 € HT
Améliorations et adaptations techniques diverses	97 220,96 € HT
Moins value sur fourniture de mobilier, retiré du cadre de l'EPA	-255 030,69 € HT
TOTAL	307 276,64 € HT

Ces éléments sont détaillés dans le projet d'avenant ci-annexé.

L'ensemble des avenants 1 à 4 porte le coût global du groupe scolaire à **583 454 € HT / classe** (hors logement du gardien et hors réhausse du garde-corps qui sont des demandes spécifiques de la ville de Bordeaux, financées à 100% par elle).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code de l'urbanisme et en particulier ses articles R 311-4, de R 311-1 à R 311-12,
VU le décret ministériel n°2010-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,
VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 2016 portant création de la ZAC Garonne Eiffel,
VU la délibération n°2017-526 approuvant le protocole cadre de la ZAC Garonne Eiffel et portant accord sur le principe de réalisation du programme des équipements publics,
VU la délibération n°2017-626 approuvant la convention de réalisation du groupe scolaire Deschamps,

VU la délibération n° 2018-102 portant avis de Bordeaux Métropole sur le dossier de réalisation de la ZAC Garonne Eiffel,

VU l'arrêté préfectoral portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel en date du 27 décembre 2018.

VU les délibérations n°2018-11 du 6 juillet 2018 et n°2019-20 du 21 juin 2019 du Conseil d'administration de l'établissement public Bordeaux-Euratlantique approuvant respectivement les des termes de l'avenant n°1 et n° 2 à la convention entre l'EPA et Bordeaux-Métropole relative à la réalisation du groupe scolaire Deschamps situé sur la ZAC Garonne-Eiffel,

VU la délibération n°2019/400 en date du 12 Juillet 2019, par laquelle Bordeaux Métropole approuve et a autorisé son Président à signer l'avenant n°2 à la convention fixant les modalités de réalisation et de financement du groupe scolaire Deschamps,

VU la délibération du 16 octobre 2020 du Conseil d'administration de l'établissement public Bordeaux-Euratlantique approuvant les termes de l'avenant n°3 à la convention entre l'EPA et Bordeaux-Métropole relative à la réalisation du groupe scolaire Deschamps,
VU la délibération n°2021/16 en date du 29 janvier 2021, par laquelle Bordeaux Métropole approuve et a autorisé son Président à signer l'avenant n°3 à la convention fixant les modalités de réalisation et de financement du groupe scolaire Deschamps,
VU la délibération du 15 juillet 2021 du Conseil d'administration de l'établissement public Bordeaux-Euratlantique approuvant les termes de l'avenant n°4 à la convention entre l'EPA et Bordeaux-Métropole relative à la réalisation du groupe scolaire Deschamps,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les éléments de l'avenant répondent à des impératifs contractuels et opérationnels pour la bonne marche de l'opération,

DECIDE

Article 1 :

d'approuver les termes de l'avenant n°4 ci-annexés, définissant les engagements réciproques entre l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique et Bordeaux Métropole dans le cadre de la réalisation de ce groupe scolaire,

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants et conventions modificatives relatifs à la construction du groupe scolaire Deschamps,

Article 3 :

les modalités de versement du financement de Bordeaux Métropole à l'EPABE sont précisées dans le protocole cadre portant sur la réalisation de la ZAC Garonne Eiffel.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2022	